



UE/INFORMATION DES CONSOMMATEURS → « Les résultats du vote du rapport de Renate Sommer ne sont pas favorables à la position de l'industrie laitière. Plusieurs amendements votés par les députés auront des conséquences désastreuses pour l'industrie si ils sont appliqués comme par exemple l'obligation d'étiqueter la présence d'acides gras trans (AGT) sur les étiquettes ». Dans une réaction préliminaire suite au vote des membres de la commission de l'environnement et de la sécurité alimentaire du rapport sur l'information des consommateurs, « European Dairy Association » (EDA), le lobby de l'industrie laitière, ne cache pas son amertume et reconnaît que les actions entreprises auprès des députés européens n'auraient pas été à la hauteur et qu'elles mériteraient des efforts supplémentaires. Pour éclairer la position de l'« European Dairy Association » dans ce dossier, Agra alimentation s'est entretenue avec son Secrétaire général, Joop Kleibeuker (voir ci-après).

Le rapport de Renate Sommer met l'industrie laitière mal à l'aise

Le récent vote (16 mars 2010) sur les quelque 900 amendements du rapport de Renate Sommer (PPE, Allemagne) et sur le rapport final sur l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires n'est pas du goût de l'industrie laitière européenne. La commission de l'Environnement, santé publique et sécurité alimentaire (ENVI) a en effet voté un grand nombre d'amendements allant à l'encontre des intérêts de l'industrie laitière, en dépit des efforts assidus de l'« European Dairy Association », le lobby de l'industrie laitière, auprès des élus européens. Un des amendements votés qui irrite le plus les industriels est notamment celui qui prévoit une mention obligatoire au dos des emballages de la présence d'acides gras trans, soupçonnés – en cas de consommation excessive – d'être associés à une augmentation des risques cardio-vasculaires (1). Si elle se console de voir que les députés ont pris soin de bien faire la distinction entre les acides gras trans d'origine naturelle (créés dans l'estomac des ruminants) et ceux d'origine technologique (synthétisés via des procédés industriels comme l'hydrogénation des huiles végétales), l'European Dairy Association n'en décolère pas. Elle s'insurge aussi à propos du vote de l'amendement

(1) Selon l'AFSSA, une consommation excessive d'acides gras trans (AGT) (apports supérieurs à 2 % de l'apport énergétique total) est associée à une augmentation du risque cardio-vasculaire. Cependant aucune augmentation du risque cardio-vasculaire n'a été mise en évidence avec la consommation d'AGT d'origine naturelle, aux niveaux de consommation actuellement constatés en France.